# Conférence « Enfant en danger, que faire ? »

Mardi 13 mars - 9h30

Mairie du 18e – salle des fêtes

Acte III : « Les mesures éducatives du champ de la protection de l’enfance »

Déroulé :

1. Retour sur les conclusions de la seconde conférence par Mme Geneviève FONTAINE-DESCAMPS coordinatrice sociale du 18e
2. *Les mesures judiciaires de la protection de l’enfance*
3. Le circuit de la décision par M. François BONNECARRERE, vice procureur, Parquet des Mineurs de Paris, référent radicalisation
4. La Prise de la décision par Mme Lucille ROUET, juge des enfants
5. La Mesure Judiciaire d’Investigation Éducative (MJIE) par Soufyane ELLOUZE, chef du service d’investigation éducative, Olga Spitzer
6. L’Aide Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) Mme Anne GUET, cheffe de service AEMO Pôle Flandre, Olga Spitzer
7. Le placement en assistance éducative à l’Aide Sociale à l’Enfance par Mme Élise DESJARDINS et Mme Dalila MEGHERBI, responsable et adjointe à la responsable ASE 18e
8. *Les mesures administratives de la protection de l’enfance*
9. L’Aide Éducative à Domicile (AED) par par Françoise N’GUESSAN, cheffe du service SPPE Antenne Damrémont, Olga Spitzer
10. Le Service d’Accueil de Jour Éducatif (SAJE) par Mme Magalie HADJADJ ARFI cheffe de service SAJE Andrée Salomon, Œuvre de Secours aux Enfants (OSE)

Conférence animée par Mme Élise DESJARDINS et Mme Dalila MEGHERBI